

## CAMCA Réassurance

Rapport narratif Solvabilité 2 : SFCR 2020  
sur l'arrêté du 31 décembre 2019

Personne à contacter pour d'éventuels compléments d'information :

Nom : Alain Siegrist  
Fonction : Directeur  
Tel : 40 20 99 - 1  
E-mail : [Alain.Siegrist@CAMCA.lu](mailto:Alain.Siegrist@CAMCA.lu)

# Sommaire

<b>SYNTHESE DES CHANGEMENTS MAJEURS SURVENUS EN 2019.....</b>	<b>3</b>
<b>A. ACTIVITE ET RESULTATS .....</b>	<b>4</b>
A.1. ACTIVITE ET ENVIRONNEMENT .....	4
A.2. RESULTATS DE SOUSCRIPTION .....	5
A.3. RESULTATS DES INVESTISSEMENTS .....	5
A.4. RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES .....	5
A.5. AUTRES INFORMATIONS.....	5
<b>B. SYSTEME DE GOUVERNANCE .....</b>	<b>5</b>
B.1. INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE .....	5
B.2. EXIGENCE DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE .....	9
B.3. SYSTEME DE GESTION DES RISQUES Y COMPRIS L'ORSA.....	10
B.4. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE .....	13
B.5. FONCTION AUDIT INTERNE .....	15
B.6. FONCTION ACTUARIELLE .....	15
B.7. SOUS-TRAITANCE.....	16
B.8. AUTRES INFORMATIONS.....	16
<b>C. PROFIL DE RISQUE.....</b>	<b>16</b>
C.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION .....	16
C.2. RISQUE DE MARCHE .....	16
C.3. RISQUE DE CREDIT .....	17
C.4. RISQUE DE LIQUIDITE .....	17
C.5. RISQUE OPERATIONNEL .....	17
C.6. AUTRES RISQUES IMPORTANTS.....	17
C.7. AUTRES INFORMATIONS.....	17
<b>D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE.....</b>	<b>18</b>
D.1. ACTIFS .....	18
D.2. PROVISIONS TECHNIQUES.....	18
D.3. AUTRES PASSIFS .....	19
D.4. METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES .....	19
D.5. AUTRES INFORMATIONS.....	20
<b>E. GESTION DU CAPITAL.....</b>	<b>20</b>
E.1. FONDS PROPRES .....	20
E.2. CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS.....	20
E.3. UTILISATION DU SOUS-MODULE "RISQUE SUR ACTIONS" FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS.....	20
E.4. DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE.....	21
E.5. AUTRES INFORMATIONS.....	22
<b>F. ANNEXE.....</b>	<b>23</b>

## Synthèse des changements majeurs survenus en 2019

### A. Activités et résultats

L'activité de CAMCA Réassurance n'a pas subi de changements majeurs au cours de 2019.

### B. Système de gouvernance

Le modèle interne partiel a été homologué début avril 2020 par le Commissariat aux Assurances. Il est, depuis le 31/12/2019, utilisé pour estimer la solvabilité de la Compagnie. La gouvernance a été au cours de 2018/2019 adaptée aux exigences qu'engendre un modèle interne partiel.

### C. Profil de risque

Le profil de risque n'a pas évolué de manière significative au cours de l'année 2019.

### D. Valorisation à des fins de solvabilité

La valorisation des risques n'a pas évolué de manière significative.

### E. Gestion du capital

Le modèle interne partiel de CAMCA Réassurance couvre le risque de souscription en réassurance des produits de caution aux prêts à l'habitat, émanant de l'activité assurantielle principale de CAMCA Assurance. Le contrat Caution à l'habitat lie étroitement CAMCA Assurance à CAMCA Réassurance. En effet, l'un des mécanismes atténuateurs de CAMCA Assurance est la réassurance. Cette dernière est prise en charge à 100% par CAMCA Réassurance.

Afin de mieux prendre en compte son profil de risque (plus adéquat que la formule standard), CAMCA Assurance a souhaité développer un dossier modèle interne partiel basé sur la caution de prêt à l'habitat. Or compte tenu du fait que les deux compagnies appartiennent au même groupe et sont liées sur ce produit (la caution de prêt à l'habitat), CAMCA Réassurance se doit de retenir ce modèle interne partiel même si la formule standard ne présente pas les mêmes désavantages. Ceci permet d'avoir un modèle commun sur cette activité. Les 2 modèles ont été homologués début avril 2020 et appliqués à partir de la clôture des comptes au 31/12/2019.

Ce modèle partiel a été développé sur le seul risque de souscription primes et réserves de la caution des prêts à l'habitat des Caisses régionales du Crédit Agricole. Les autres risques sont estimés à partir de la formule standard. L'application de ce modèle a permis de ne plus faire appel au nantissement souscrit auprès de CAMCA Assurance.

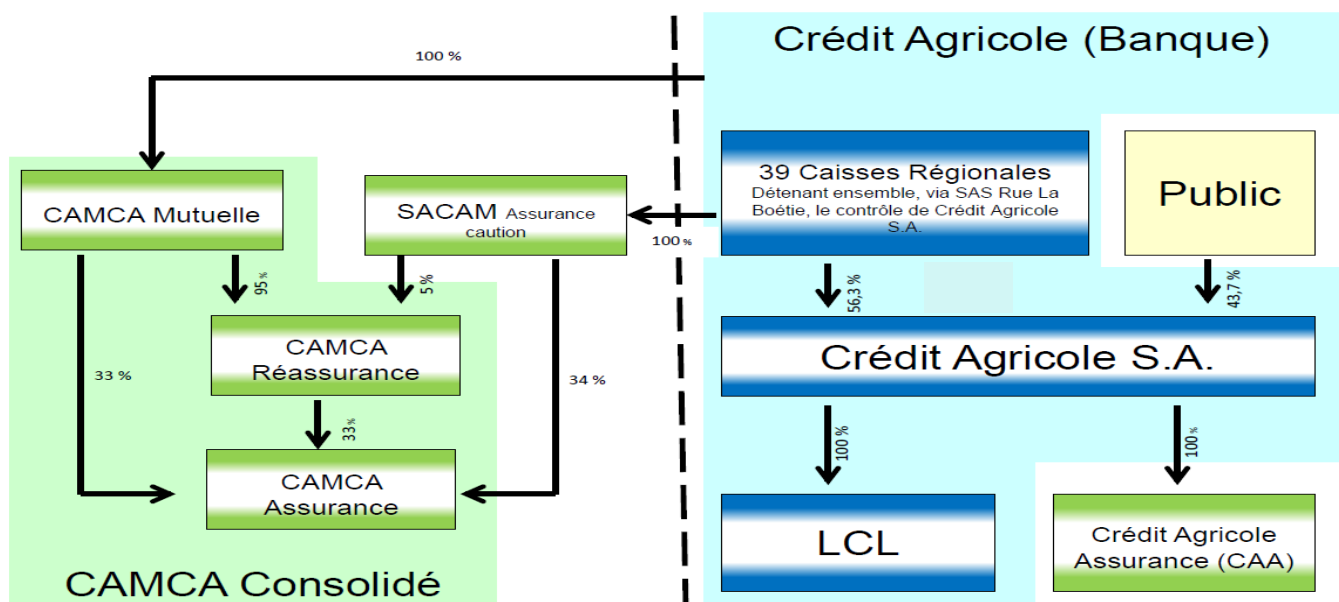
## A. Activité et résultats

### A.1. Activité et environnement

La Compagnie fait partie d'un groupe (dénommé ci-après "le Groupe") défini par les entités suivantes :

- **La mutuelle CAMCA** assure les risques opérationnels propres aux Caisses régionales et aux filiales du Groupe Crédit Agricole ainsi que les comptes et moyens de paiement des clients des Caisses régionales, de LCL et de BforBank.
- **CAMCA Assurance**, compagnie d'assurance non-vie,
- **CAMCA Réassurance**, compagnie de réassurance créée en 1992, constitue un outil de gestion des risques au service de CAMCA et de CAMCA Assurance,
- **CAMCA Courtage**, société de courtage créée en 2000, complète le champ d'intervention des sociétés précitées tant dans les domaines de l'assurance que de la réassurance. À ce titre, elle conçoit des solutions assurantielles sur mesure pour le compte d'entreprises et de groupements, aussi bien pour certaines filiales du Groupe que pour des entités totalement indépendantes de ce dernier
- La compagnie d'assurance vie CAMCA Vie fournit des garanties de prévoyance pour les collaborateurs de Caisse régionale (liquidation de la société en 2016).

Ceci peut être résumé par ce schéma résumant l'organisation du Groupe :



Le chiffre d'affaires de CAMCA Réassurance diminue de 4,4% par rapport à 2019 pour un montant total de KEUR 69.895K€.

A la fin de l'année 2019, 3 personnes étaient salariées à temps plein ou partiel par CAMCA Réassurance.

## A.2. Résultats de souscription

Le résultat de l'exercice avant impôts s'établit à 622 K€, stable (+0.5%) par rapport à l'exercice précédent (la baisse des primes étant compensée par la diminution de la sinistralité).

## A.3. Résultats des investissements

La totalité des placements de CAMCA Réassurance est investie dans le FCP CAMCA Lux Finance, un fonds commun de droit luxembourgeois géré par CAMCA Lux Finance Management Company qui sous-traite la gestion à Amundi. CAMCA Lux Finance Management Company est détenue à 60 % par CAMCA Réassurance et 40 % par CAMCA Assurance. La société est administrée par CACEIS Bank Luxembourg, chez qui elle est domiciliée.

CAMCA Réassurance n'est pas du tout exposée au risque actions.

Les titres qui composent le portefeuille sont tous cotés sur des marchés réglementés.

La valeur du FCP au 31/12/2019 est de 706 M€, la majorité des titres est de type souverain et assimilé. Le rating minimum est BBB. La compagnie restreint ses nouveaux investissements à des titres privés de sociétés non financières et en agence et gouvernement régional.

## A.4. Résultats des autres activités

Non concerné

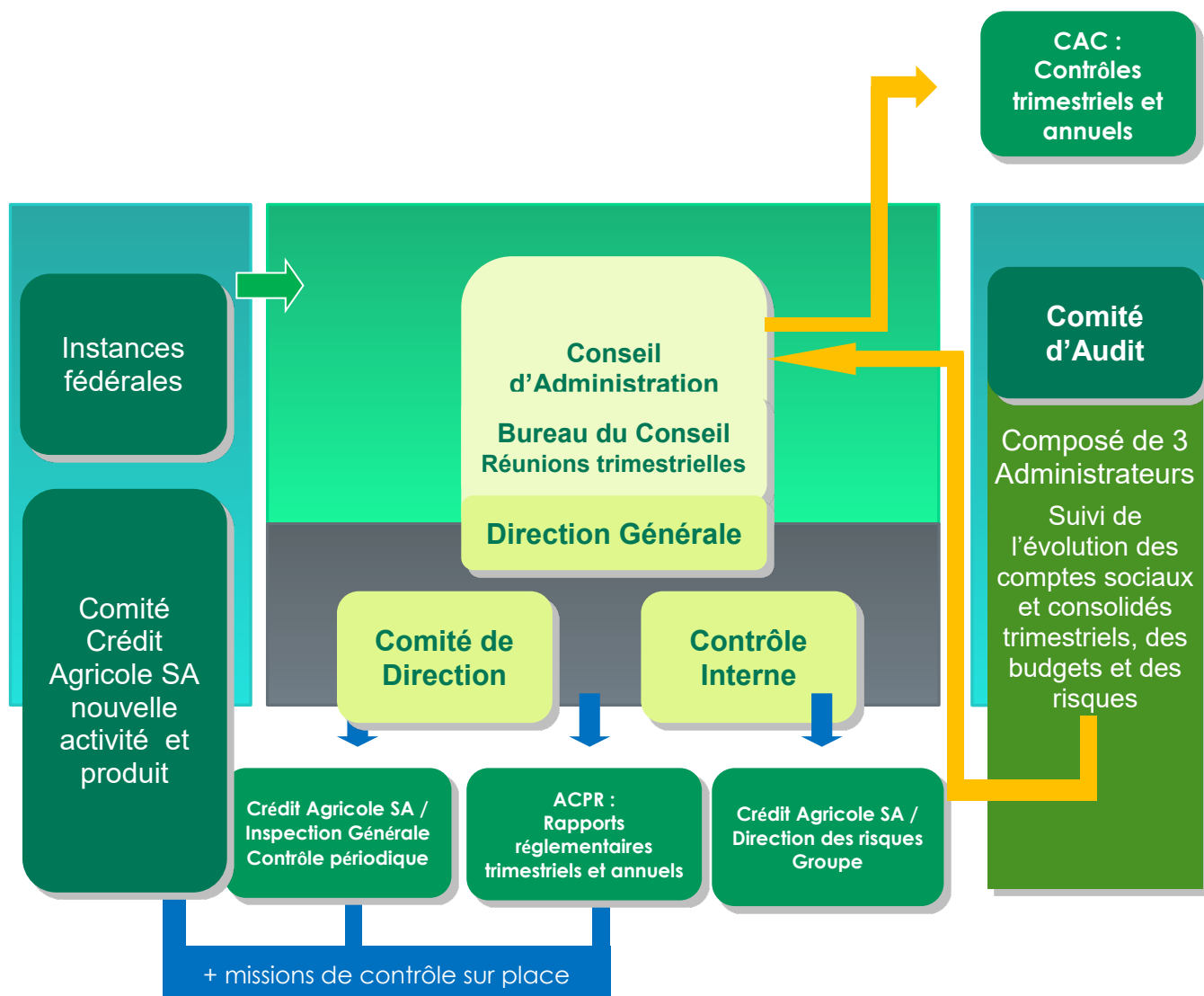
## A.5. Autres informations

Néant.

# B. Système de gouvernance

## B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

Le système de gouvernance du Groupe CAMCA dans lequel s'insère CAMCA Réassurance peut se résumer par le graphique suivant :



Gouvernance CAMCA Réassurance – 31/12/2019

## Organisation générale du système de gouvernance

Le système de gouvernance de la Compagnie intègre plusieurs acteurs différents :

- les Administrateurs : ils représentent les actionnaires et valident les objectifs stratégiques en termes de risques et de rentabilité,
- la Direction déléguée (Direction effective) : elle définit les politiques de risques pour atteindre les objectifs stratégiques validés par le Conseil d'Administration.

Ce système de gouvernance est organisé en trois niveaux.

### Niveau 3 : organes d'Administration

Le Conseil d'Administration est chargé de superviser la gestion des risques, les rôles et responsabilités qui en découlent au sein de la Compagnie.

#### ▪ Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Compagnie se compose de membres occupant pour la plupart des fonctions de Président ou Directeur Général au sein des Caisses régionales du Crédit Agricole. Les administrateurs sont choisis parmi les membres du Conseil d'Administration de la Maison Mère.

#### ▪ Rôle et fonctionnement général du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Compagnie est régulièrement informé de la marche de la société, de sa situation financière et du niveau de maîtrise de ses risques. Il valide, chaque année, les politiques risques que doivent suivre les sociétés pour l'exercice en cours. Il statue sur les décisions stratégiques de la société et depuis 2019 sur l'évolution du modèle interne partiel. Ce modèle interne partiel a été validé le 10 avril 2020 par notre Autorité de contrôle le Commissariat aux Assurances, avec une application au 31 décembre 2019. Les administrateurs ont été amenés à participer à une formation préliminaire le 22 novembre 2018 sur les enjeux et impacts de la réglementation solvabilité 2 principalement au niveau de la gouvernance. A chaque Conseil, ils ont été informés du développement de ce modèle. Ils participeront au cours de 2020 à une nouvelle formation organisée par la société.

Il se réunit au moins 2 fois par an à Luxembourg.

Le Directeur délégué est également invité pour présenter un point des activités luxembourgeoises lors du Conseil d'Administration de la maison mère (CAMCA Mutuelle) afin d'informer tous les administrateurs sur les filiales et permettre ainsi à chacun de disposer d'une information homogène et partagée.

### Niveau 2 : le Comité d'audit et des risques

Le Comité d'audit et des risques est institué au niveau de CAMCA Mutuelle, la Maison Mère. Il comprend au moins trois personnes désignées par le Conseil d'Administration parmi ses membres. Les membres du Comité d'audit et des risques sont indépendants et occupent des fonctions de Président ou Directeur Général au sein des Caisses régionales. Le Comité rend compte de ses travaux lors du Conseil d'Administration de la Compagnie. Il est chargé de la mise en œuvre opérationnelle des politiques risques validés par le Conseil d'Administration.

### Niveau 1 : Comités métiers et opérationnels

#### ▪ Comité de direction

Le Comité de direction est un Comité Groupe qui est constitué du Directeur Général de CAMCA Mutuelle, des membres de Direction de CAMCA Mutuelle, du Directeur de CAMCA Courtage, du Directeur de la Compagnie et du Responsable du contrôle interne. Il se réunit en moyenne deux fois par mois afin de

suivre les performances et les résultats du Groupe et d'ajuster, si nécessaire, les politiques risques. Il joue un rôle de contrôle et s'assure du bon fonctionnement de l'ensemble du Groupe.

#### ▪ **Comité de coordination des risques Groupe**

Ce Comité est un Comité transversal Groupe. C'est un lieu supplémentaire de partage sur des sujets risques et transversaux du groupe. Le Comité est constitué des membres du Comité de direction et de l'ensemble des fonctions clés à l'exception de la fonction audit interne. Il peut être élargi à toute personne de l'entreprise en fonction des thèmes traités. Il se réunit trimestriellement à la suite du Comité de direction dont il est complémentaire.

#### ▪ **Comité financier**

Le Comité financier est un Comité Groupe constitué du Directeur Général de CAMCA Mutuelle, du Directeur financier de CAMCA Mutuelle, du Directeur de la Compagnie et des représentants de gestionnaires du portefeuille d'AMUNDI. Ce Comité se réunit trois fois par an. Son but est de suivre la performance et le comportement du portefeuille investi et aussi d'évaluer, en fonction des conditions de marché, des opportunités d'investissement pour le trimestre à venir. Il appartient au Comité financier de définir l'horizon de gestion du portefeuille.

#### ▪ **Comité modèle interne**

Le comité modèle interne a été mis en place en 2018 suite au développement du modèle interne partiel. Il s'inscrit dans la gouvernance du modèle Interne et plus largement dans la gouvernance de la société. Ce comité se réunit au moins une fois par trimestre pour suivre et valider les évolutions du modèle interne. Le comité modèle interne est garant de la bonne compréhension du modèle interne partiel par les instances dirigeantes de CAMCA Assurance, de CAMCA Réassurance et du groupe CAMCA. Il est composé de membres permanents (le Directeur Délégué de la société, le Directeur Général Groupe CAMCA, la fonction Actuarielle Groupe, la fonction gestion des Risques et la fonction Conformité) et de membres invités selon les sujets traités (la fonction Risques et Conformité Groupe, le Directeur Financier et tout intervenant interne ou externe invité par les membres permanents). Le comité modèle interne est présidé par la fonction gestion des risques.

### **Informations générales sur les fonctions clés**

L'attribution des fonctions clés est effectuée par le Conseil d'Administration sur proposition du Directeur de la Compagnie sur base des exigences de compétence et d'honorabilité détaillées dans la Section B.2.



L'organigramme des fonctions clés (au 31/12/2019) est le suivant :

Fonction clé	Poste	Exécutant opérationnel
Audit interne	Président du Comité d'audit et risques	Cabinet d'audit et Inspection Générale Groupe Crédit Agricole
Gestion des risques	Directeur la Compagnie	Directeur la Compagnie
Conformité	Responsable Juridique et Conformité	Responsable Juridique et Conformité
Actuariat	Actuaire de la Compagnie	Actuaire

Tout éventuel changement dans l'attribution des fonctions clés est notifié au Commissariat aux Assurances.

## B.2. Exigence de compétence et d'honorabilité

### Présentation du système prouvant la compétence et l'honorabilité

La politique "compétence et honorabilité" est commune à l'ensemble des sociétés du Groupe CAMCA et vise à s'assurer que les personnes qui "dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions" satisfont à tout moment aux exigences de compétences et d'honorabilité fixées par l'entreprise, et ce, conformément aux obligations définies à l'article 42 de la "Directive Solvabilité 2" et pour les structures luxembourgeoises, suivant les dispositions arrêtées par l'Autorité de Tutelle luxembourgeoise.

En interne, les acteurs concernés sont les Administrateurs, le Directeur délégué, et les personnes occupant les Fonctions Clés. En externe, ces exigences d'honorabilité et de compétence s'appliquent aux responsables et aux opérationnels employés par les sous-traitants pour accomplir les fonctions sous-traitées (audit interne et actuariat). Il convient de rappeler que les nominations du Dirigeant Agréé, des Fonctions Clés et des Administrateurs, sont proposées par le Conseil d'Administration et validées par le régulateur luxembourgeois.

### Conformité aux exigences d'honorabilité

L'appréciation de l'honorabilité des Administrateurs, des Dirigeants effectifs et des responsables des Fonctions Clés nécessite de réaliser une étude approfondie pour vérifier que les personnes concernées n'ont pas fait l'objet de condamnations, de sanctions judiciaires ou pénales pouvant remettre en cause leur honorabilité conformément à la législation applicable.

## Conformité aux exigences de compétence

Le critère « compétence et expérience » s'apprécie individuellement pour les personnes qui assurent la direction effective de l'entreprise ou qui occupent des fonctions clés et collectivement pour les membres du Conseil d'Administration.

### ▪ Appréciation individuelle

Afin d'être en mesure d'agir conformément à leurs responsabilités, toutes les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise, ou qui occupent des fonctions clés, satisfont à une exigence de qualifications, connaissances et expériences professionnelles, propres à permettre une gestion saine et prudente de CAMCA Réassurance.

### ▪ Appréciation collective : les membres du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'Administration disposent de la compétence nécessaire pour exercer les missions qui sont les leurs. La compétence de ces membres est collective. Le Groupe CAMCA s'assure de l'existence au sein de son Conseil d'une diversité appropriée des profils (qualifications, connaissances et expériences), garantissant que la société est contrôlée de façon professionnelle.

Par ailleurs, pour maintenir et développer ces compétences, la Compagnie organise en interne des formations sur la réglementation solvabilité 2 et en particulier dans le cadre réglementaire du modèle interne partiel.

## B.3. Système de gestion des risques y compris l'ORSA

### Rôle de la gestion des risques

La responsabilité est exercée par le Directeur de la Compagnie. Le Responsable des risques de CAMCA Réassurance participe à la définition des processus et dispositifs de mesure, surveillance et maîtrise des risques propres de CAMCA Réassurance, dans le respect des normes et règles de fonctionnement groupe.

### Définition de l'appétence aux risques

L'appétence au risque est fixée par le Conseil d'Administration une fois par an, elle s'exprime en taux de couverture du SCR. Le groupe s'est fixé pour objectif de ne pas descendre en dessous d'un niveau de couverture minimum du capital de solvabilité requis de 130 %, y compris en cas de choc financier, et d'événement technique grave. Au niveau de la compagnie, le niveau de couverture minimum du capital de solvabilité est celui défini par la réglementation soit 105%. Cette décision est validée par le Conseil d'Administration sur la base des simulations. Précisons qu'à partir de l'arrêté du 31/12/2019, ce niveau minimum de solvabilité au sein de la société est calculé selon les normes du modèle interne partiel.

## Suivi des risques et pilotage de l'activité

Le suivi des risques est réalisé tout au long de l'année par le Dirigeant. Des réunions sont organisées au niveau du groupe pour suivre et contrôler l'activité de manière plus globale.

### Modèle interne partiel

Le Commissariat aux Assurances a approuvé le modèle interne partiel de Camca Réassurance le 10 avril 2020, avec application au 31 décembre 2019.

L'utilisation du modèle interne a pour objectif :

- de mieux appréhender la mesure de sensibilités face aux risques : le modèle interne permettra de mieux maîtriser la variabilité du ratio de couverture et sa sensibilité à la variation de différents paramètres.
- de déterminer l'appétence aux risques : le ratio de solvabilité est un des indicateurs utilisés dans le cadre des études d'appétence au risque. Le modèle interne sera dans ce cadre utile pour d'une part mesurer l'impact sur le ratio de solvabilité de différents scénarios de stress et d'autre part analyser comment les résultats de ces scénarios se comparent aux limites de risques définies par CAMCA Assurance ;
- de définir les programmes de réassurance/rétrocession : la structure du modèle interne permet de refléter le mécanisme d'atténuation du risque que constitue la réassurance. Le modèle interne sera donc utile pour effectuer les analyses de réassurance (efficacité de différentes structures, mesures d'impact), notamment dans le cadre des travaux de la fonction actuarielle sur le volet réassurance. Les processus décisionnels en termes de réassurance s'appuieront sur les résultats du modèle interne.
- de déterminer le capital planning : La modélisation plus fine du risque par approche modèle interne permettra d'effectuer des projections sur le niveau de capital nécessaire pour soutenir le développement de l'activité de CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance. Il permettra ainsi d'analyser différents scénarios de business plans futurs et de mesurer le besoin en capital associé à chacun de ces scénarios.

La gouvernance du modèle interne partiel est décrite dans la charte de gouvernance du modèle. Elle est validée par le Conseil d'Administration. Elle permet de :

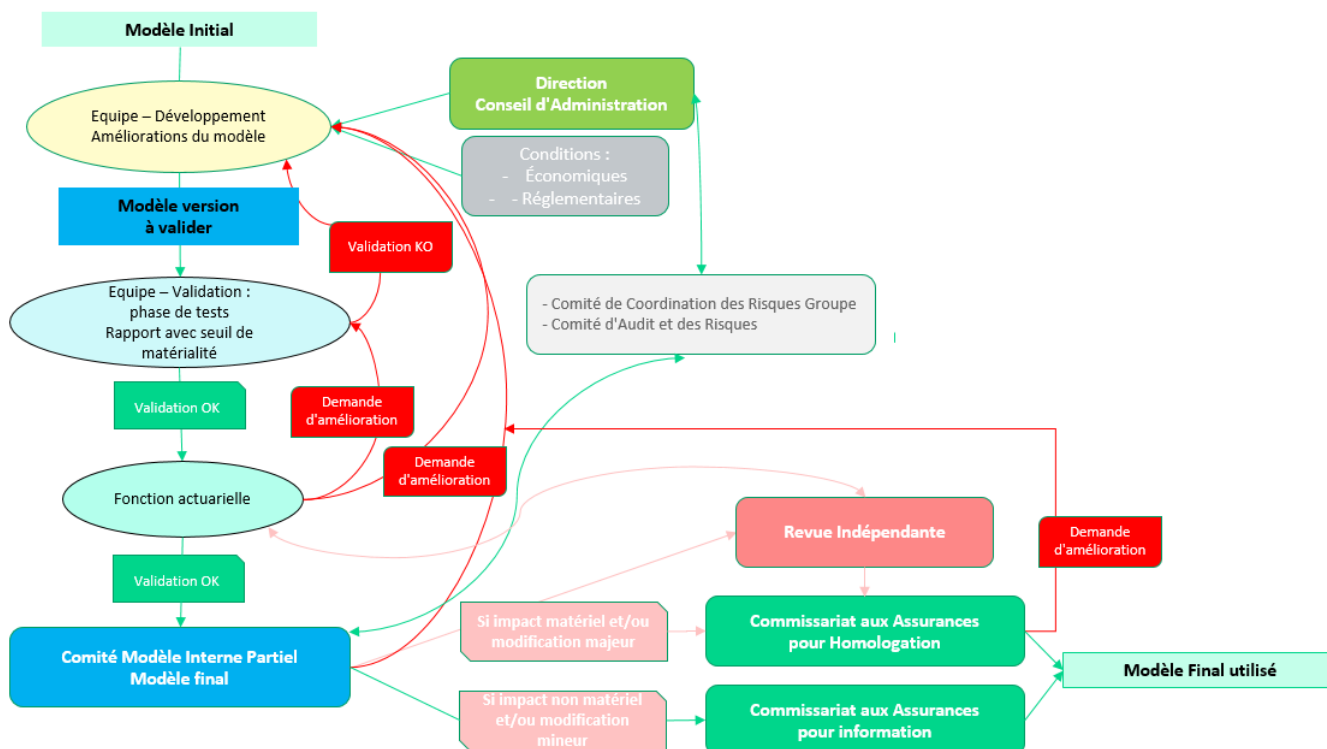
- spécifier les modalités d'intégration du modèle interne partiel dans la gouvernance globale de la société ;
- définir les rôles et responsabilités des personnes participant à la conception, à la validation jusqu'à la Direction Générale et le Conseil d'Administration ;
- organiser les modalités d'évolution, de validation, de contrôle et de documentation du modèle interne partiel ;
- définir les règles d'utilisation, d'évolution et de changement du modèle.

La validation du modèle est encadrée par une politique spécifique approuvée par le Conseil d'Administration. La fonction risque est le garant du modèle. L'équipe validation rédige au moins une fois par an un rapport de validation. Cette équipe est indépendante de l'équipe développement. Ceci assure une appréciation indépendante de la qualité du modèle tant technique que sur la qualité des données.

Ce rapport est communiqué au Comité Modèle où est présente la direction générale. Ce comité se réunit au moins une fois par an. Il est composé...

De la même manière l'évolution du modèle interne est encadrée par la politique de changement de modèle, elle-même validée par le Conseil d'administration. Les changements sont répertoriés et classés en changement « mineur » ou « majeur » en fonction de leur impact sur le modèle. A savoir que tout changement majeur doit faire l'objet d'une demande d'approbation par notre Autorité de Contrôle.

Nous pouvons schématiser le rôle et les interactions entre les différents intervenants lors du processus de validation du modèle :



Avec les flèches :

- En vert (→) lorsque l'étape développement et/ou validation est réalisée (OK)
- En rouge (→) lorsque l'étape nécessite des améliorations / corrections (KO)

Ce modèle interne est partiel, dans la mesure où seul le risque primes et réserves du produit Caution à l'habitat est couvert. Ce produit représente plus de 90% des primes émises, et plus de 90% du total des provisions sinistres en normes comptables locales.

Les autres risques sont calculés en formule standard : soient le risque de marché, le risque de défaut des contreparties, le risque opérationnel et le risque de souscription des autres produits que la caution des prêts à l'habitat des Caisses régionales du Crédit Agricole.

## ORSA

### ▪ **Méthode**

Le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) est organisé au niveau de CAMCA Réassurance, et de façon consolidée, au niveau du Groupe. Il est placé sous la responsabilité de la fonction Risques, avec la contribution de la fonction actuarielle et de la finance et s'appuie sur le dispositif de gestion des risques existant (stratégie Risques notamment).

### ▪ **Pilotage**

La gouvernance du dispositif ORSA de CAMCA Réassurance s'appuie sur l'ensemble du système de gouvernance mis en place au sein de la société.

### ▪ **Mise en œuvre**

La mise en œuvre de l'ORSA repose sur les travaux réalisés au sein des différents Comités :

- la définition des différentes hypothèses techniques pour l'élaboration du Plan,
- l'analyse des risques,
- la définition du scénario central et des scénarios adverses,
- les calculs actuariels,
- l'analyse des résultats.

L'ORSA est validé par le Conseil d'Administration.

## B.4. Système de contrôle interne

### **Description du système de contrôle interne**

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

## Organisation générale du dispositif de contrôle interne

### ▪ Le rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Compagnie est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A cet effet, lui sont communiqués tous les éléments de contrôle interne pour le suivi des risques financiers, techniques et opérationnels. Il doit approuver les rapports de solvabilité et valide la politique financière proposée. Il est également informé de l'évolution des indicateurs de l'activité. Il est par ailleurs impliqué dans la démarche de mise en place du programme d'audit. Enfin, d'une façon générale, il délibère sur le bilan de l'activité de la Compagnie et sur la présentation de ses comptes.

### ▪ Le rôle du Comité d'audit

Le Comité d'audit est un acteur majeur du dispositif de contrôle interne. Il dispose d'un pouvoir d'investigation important, notamment pour le contrôle des risques encourus incluant la solvabilité, le suivi des engagements techniques et la politique financière. Il contrôle notamment l'évolution des primes par branche d'activité, du ratio de sinistralité par branche et par produit, du rapport entre les frais de gestion et les primes. Par ailleurs, l'impact du projet Solvabilité 2 est également à l'ordre du jour du Comité d'audit. Enfin, il valide les missions d'audit annuel.

### ▪ Le rôle du Directeur délégué, Dirigeant agréé

Le Dirigeant est directement impliqué dans l'organisation du contrôle interne. Il travaille en collaboration avec le Conseil d'Administration de la Compagnie et le Comité d'audit. Il est destinataire de tous les rapports et tableaux de bord visant à s'assurer de la maîtrise des risques financiers, techniques et prudentiels mentionnés ci-dessus. Il supervise et pilote les évolutions du dispositif.

### ▪ Le responsable du contrôle interne groupe

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Compagnie, un "responsable du contrôle interne" est nommé. Ce dernier rapporte notamment au Comité d'audit et au Conseil d'Administration, conformément aux principes adoptés au sein du Groupe. Il veille à la concordance entre le dispositif de contrôle interne, d'une part, les évolutions de la réglementation et de l'activité d'autre part.

## Dispositif de contrôle permanent

Le contrôle permanent est chargé de piloter et de faire évoluer le dispositif en place :

- il évalue le dispositif de contrôle permanent et de maîtrise des risques à partir des rapports de contrôles provenant des différents services et il fait procéder aux évolutions nécessaires,
- il procède à l'élaboration d'un plan de contrôle,
- il contribue à l'alimentation des rapports annuels sur le contrôle interne.

Le dispositif de contrôle interne comprend une cartographie de l'ensemble des processus constituant l'activité et est mis à jour à chaque changement significatif de l'organisation.

## Dispositif du contrôle de conformité

Le périmètre de cette activité est identique à celui du contrôle interne.

### B.5. Fonction Audit interne

Il n'existe pas d'audit interne au sein de la Compagnie. Le principe de fonctionnement est le suivant :

- le contrôle interne intervient sur la revue des contrôles de niveau 2 selon le niveau de risques supporté par l'activité et selon le dispositif de contrôle correspondant,
- les missions réalisées par l'inspection générale du Groupe Crédit Agricole ou tout externe (autorités de tutelle, cabinets externes, agence de notation, etc.).

Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, un dispositif permettra de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité et sera suivi en Comité d'audit en fonction de leur niveau de priorité suivi par le responsable du contrôle interne. La politique écrite d'audit interne a été formalisée au cours de l'année 2016 et est revue chaque année ci-nécessaire.

### B.6. Fonction actuarielle

Elle a pour mission :

- de donner un avis concernant les scénarios de stress choisis dans le cadre de l'ORSA et l'évaluation des impacts en termes de solvabilité concernant les risques techniques et les effets de la réassurance,
- de donner un avis sur les méthodes de projection des provisions techniques et du SCR dans le cadre des évaluations de l'ORSA,
- d'effectuer annuellement une revue du processus d'établissement des provisions et donne un avis sur le niveau d'incertitude des provisions et la conformité des méthodes appliquées,
- de vérifier le respect des critères de qualité des données fixés dans le cadre de la politique de gestion des risques,
- de réaliser une revue de la documentation disponible concernant chaque arrêté trimestriel et annuel,
- de donner un avis sur la politique de souscription et sur la politique de rétrocession le cas échéant,
- de rédiger chaque année un rapport actuariel à destination du Conseil d'Administration,
- de vérifier la qualité des données et des résultats du modèle interne partiel, et d'en informer la fonction risques et le comité modèle.

Son périmètre est celui de l'ensemble du groupe, en s'appuyant sur les fonctions clés et dispositifs de contrôle de chaque entité.

## B.7. Sous-traitance

Une part des besoins informatiques est sous traitée à différents fournisseurs dans le respect des procédures du groupe.

## B.8. Autres informations

Néant.

# C. Profil de risque

La Compagnie est une société commerciale du périmètre du groupe Crédit Agricole. Son objectif est de provisionner suffisamment pour permettre à l'entreprise de répondre aux besoins de ses clients, et de faire face au financement de la solvabilité pour ses engagements dans la durée. Dans ce contexte, le Conseil d'Administration souhaite notamment que la politique d'investissement de la Compagnie soit prudente, dans la mesure où la prise de position sur les risques financiers n'est pas son cœur de métier. Par ailleurs, concernant les risques techniques, la Compagnie a recours à un plan de rétrocession.

## C.1. Risque de souscription

Le profil de risque de la Compagnie est spécifique en raison de la nature des garanties souscrites. Les risques majeurs identifiés sont les suivants :

1. Risque de sous provisionnement,
2. Risque de sous tarification,
3. Risque de nature catastrophique.

Les deux compagnies CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance étant intrinsèquement liées sur ce produit (caution à l'habitat), la structure et la méthodologie du modèle sont alignées. Comme CAMCA Assurance, la société a choisi d'évaluer ses risques à partir d'un modèle interne partiel. Ce dernier est en application depuis le 31/12/2019 (sur le risque de souscription de primes et de réserves de la caution de prêt à l'habitat des Caisses régionales du Crédit Agricole).

## C.2. Risque de marché

La politique de placements est définie par le Conseil d'Administration sur proposition du Dirigeant Agréé. La gestion des placements est déléguée dans le cadre d'un mandat de gestion. Le Dirigeant Agréé s'assure du correct suivi opérationnel et de la qualité de la gestion déléguée, qui lui présente l'évolution du portefeuille, les performances et les perspectives du marché. De manière régulière, la Compagnie



procède à des placements financiers : les capitaux investis qui sont représentatifs des provisions techniques ou qui proviennent d'excédents de fonds propres ou de trésorerie sont investis en produits de taux (obligations ou OPCVM monétaires) ou en fonds monétaires. Globalement, la gestion des placements évolue prudemment de manière à pouvoir faire face aux engagements.

### C.3. Risque de crédit

Le risque de contrepartie n'apparaît pas comme un risque majeur. Le programme de réassurance ainsi que la politique de réassurance sont validés annuellement par le Conseil d'Administration. Les gérants disposent, pour l'évaluation de nos actifs, de plusieurs sources de notations : S&P, Fitch, Moody's, Am Best, etc. Par mesure de prudence, ils retiennent, dans l'évaluation des actifs, et des signatures la moins bonne notation fournie par les sociétés évoquées ci-dessus.

### C.4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est quasi inexistant dans la mesure où :

- un volant de liquidité minimum est imposé dans l'allocation,
- il serait possible de faire appel à l'avance de fonds par les réassureurs, pour la part réassurée,
- les choix de la politique d'investissement se portent sur des titres très liquides et facilement réalisables pour des montants significatifs.

### C.5. Risque opérationnel

Ils ont été cartographiés et sont non significatifs.

### C.6. Autres risques importants

Nous n'avons pas d'autre risque significatif.

### C.7. Autres informations

Les autres risques financiers (immobilier, change) sont d'impacts plus limités ou nul, en raison de la politique d'investissement actuellement suivie.

## D. Valorisation à des fins de solvabilité

### D.1. Actifs

#### Principe de valorisation

Les actifs détenus par CAMCA Réassurance sont évalués, pour la plupart, sous Solvabilité 2, en valeur de marché. Un pourcentage assez infime des actifs est repris à la valeur Solvabilité 1. Un pourcentage encore plus faible des actifs est évalué à une valeur "mark to model". Le bilan prudentiel au 31 décembre 2019 de CAMCA Assurance (ci-après « Bilan Solvency 2 » ou « Bilan S2 ») a ainsi été établi conformément aux principes de valorisation énoncés aux articles 75 à 89 de la directive 2009/138/CE.

Les retraitements réalisés pour l'élaboration du bilan prudentiel concernent les postes suivants :

- Valorisation des placements en valeur de marché :
  - Rattachement des intérêts courus non échus aux titres en principal ;
  - Réévaluation des placements à la valeur de marché ;
- Evaluation des provisions techniques selon les règles S2 :
  - Evaluation des provisions techniques en « Best Estimate » (brute et cédée), en distinguant les Best Estimate de prime et les Best Estimate de provision ;
  - Elimination des provisions d'égalisation ;
  - Constitution d'une marge de risque ;

Elimination des non valeurs (écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles, frais d'acquisition reportés) ;

Détermination des bases d'impôts différés (écarts entre évaluation Solvency 1 et Solvency 2) et calcul d'impôts différés par application du taux d'imposition en vigueur ;

Reclassement des intérêts minoritaires S1 en Fonds propres, les Fonds propres du Bilan S2 incluant les intérêts minoritaires.

Aucun retraitement spécifique n'a été réalisé sur les écritures de bas de bilan, la vision comptable ayant été considérée comme la meilleure estimation économique des créances et des dettes (absence d'effet d'actualisation compte tenu de leur horizon à court terme).

### D.2. Provisions techniques

#### Résultats

L'évaluation des provisions techniques sous Solvabilité 2 diffère en fonction des garanties considérées et de leurs proportions. Les méthodes utilisées dans le cadre de l'évaluation du passif sous Solvabilité 2 étant des méthodes déterministes, aucune incertitude ne sera fournie. D'autre part, la marge de risque est calculée selon la simplification n°3 proposée par EIOPA.

Garanties considérées :

- Caution des prêts à l'habitat ;
- Construction
- « Whole account » (toutes branches)

## Principes comptables de valorisation des provisions :

### ▪ Provision pour primes non acquises

Les primes reçues sont réparties sur la durée des traités de réassurance ou des polices auxquelles elles s'appliquent. En conséquence, une provision pour primes non acquises est constituée pour la partie des primes reçues qui se rapporte à la période restant à courir des traités ou polices en vigueur.

### ▪ Provision pour sinistres

La provision pour sinistres est constituée sur base de rapports et d'estimations individuelles reçus des compagnies cédantes. Elle inclut également une estimation, sur base de l'expérience, pour les sinistres tardifs (IBNR) et les dépenses afférentes. À la clôture de chacun des exercices suivants, la provision est ajustée en fonction de l'expérience acquise et des informations disponibles. Le montant éventuel de la réassurance est inscrit séparément à l'actif.

### ▪ Provision pour égalisation

En conformité avec la réglementation applicable en matière de réassurance la Société doit constituer une provision pour égalisation. Sur base du règlement grand-ducal du 5 décembre 2007 précisant les conditions d'agrément et d'exercice des entreprises de réassurances, la dotation annuelle à cette provision est égale à la somme algébrique du résultat technique et d'une partie du résultat financier de l'entreprise jusqu'à ce que la provision atteigne un plafond déterminé par application aux primes nettes de réassurance d'un multiple fixé par le Commissariat aux Assurances pour chaque catégorie de risque. Au cas où un exercice ultérieur devrait se solder par une perte, une fraction suffisante de la provision pour égalisation doit être réintégrée au résultat pour compenser cette perte. La partie non-utilisée de cette provision doit être réintégrée au résultat au plus tard lors de la liquidation de la Société.

## D.3. Autres passifs

L'estimation du bilan Solvabilité 2 génère un capital supplémentaire (réserve de réconciliation) sur lequel il y aura lieu de payer des impôts différés.

## D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Nous n'avons pas utilisé d'autre méthode de valorisation.

## D.5. Autres informations

Nous n'avons pas d'autre information importante à ajouter.

## E. Gestion du capital

### E.1. Fonds propres

La gestion des fonds propres est mise en œuvre de manière à :

- respecter les exigences prudentielles de capital de solvabilité de la société face à un niveau de capital requis évalué sous les règles Solvabilité 2 ;
- optimiser la structure des fonds propres afin de limiter le coût de financement tout en maintenant une flexibilité financière suffisante.

En cas d'évènement significatif mettant en danger les fonds propres, la politique de mise en œuvre de l'ORSA prévoit que l'ORSA doit être réactualisée et une information envoyée au contrôleur de l'entité ou du Groupe. Le moyen disponible pour "gérer" les besoins de capitaux propres est principalement :

- augmentation de capital ou émission de dettes subordonnées.

Les fonds propres de base sont constitués du capital social versé ainsi que des reports à nouveau et autres réserves.

### E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

L'évaluation de l'exigence en capital réglementaire (SCR) est réalisée en appliquant la formule standard de la Directive Solvabilité 2 sur l'ensemble des risques excepté le risque de souscription non-vie de primes et de réserves de l'activité de réassurance caution des prêts à l'habitat de Camca Assurance.

Ce document précise les principes régissant la mise en œuvre des calculs Solo via la formule standard, en s'appuyant sur les textes réglementaires publiés à ce stade (Directive européenne cadre Solvabilité 2, Directive Omnibus 2, Actes Délégués) et d'éléments issus des drafts des textes de niveau 3.

### E.3. Utilisation du sous-module "risque sur actions" fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Non concerné

## E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Le modèle interne partiel a été homologué début avril 2020. Il est, depuis les estimations au 31/12/2019, utilisé pour estimer la solvabilité de la compagnie. Le modèle interne est également utilisé dans les prises de décisions stratégiques telles que les décisions au niveau du plan de rétrocession, le développement ou non d'une activité... Par ailleurs, la gouvernance a été au cours de 2018/2019 adaptée aux exigences qu'engendre un modèle interne.

Le risque primes et réserves liés à l'activité Caution à l'habitat n'est pas adaptée au risque de la compagnie Camca Assurance. En effet, le risque Caution à l'habitat (uniquement ou presque présent en France) est comptabilisé dans le LoB Caution/Crédit et est peu représentatif du panel européen qui a servi de base à l'évaluation des paramètres de la formule standard. Il n'est donc pas incohérent que ces paramètres ne reflètent pas notre risque. De plus, l'assurance Caution des prêts à l'habitat auprès des Caisses Régionales est spécifique par rapport au marché de la caution en France. Dans le sens où Camca Assurance bénéficie de 2 atténuateurs de risques que sont la commission variable et la réassurance. Cette dernière est souscrite à 100% par Camca Réassurance. Ces 2 atténuateurs ne peuvent être pris en compte dans la formule standard.

Les 2 compagnies intrinsèquement liées ont donc décidé de développer un modèle interne partiel sur le seul risque Caution des prêts à l'habitat, et d'appliquer ce modèle après homologation du Commissariat aux Assurances.

Précisons que la technique d'intégration 1, définie à l'annexe XVIII du Règlement, est adaptée mutatis mutandis pour intégrer le périmètre des cautions de prêts immobiliers dans le risque de souscription non-vie. Ainsi le SCR issu du modèle interne partiel est sommé avec le résultat de l'application de la Formule Standard du risque de souscription non-vie pour les autres périmètres, afin d'obtenir le risque de souscription non-vie global de Camca Assurance ou de CAMCA Réassurance.

La technique d'intégration 2 définie au même article est appliquée mutatis mutandis ; la structure d'intégration modulaire de la Formule Standard est maintenue inchangée avec l'utilisation du SCR de souscription non-vie obtenu à l'étape précédente.

Camca Réassurance a ainsi pris en compte les facteurs influençant son risque de souscription primes et réserves (risque de réserves, risques de frais et risque de défaut).

Le modèle interne partiel modélise séparément les impacts de l'occurrence des risques cités supra bruts de réassurance ou de commissions variables à horizon 1 an, puis d'appliquer finement les traités de réassurance /rétrocession afin d'évaluer la perte correspondant à un quantile à 99.5%. Elle a ainsi pu estimer les pertes dites de fréquences ou d'intensité / extrêmes (comme par exemple celles équivalentes à 2% des encours sous risque imposées par le régulateur du groupe (l'ACPR)).

Le montant de capital de solvabilité requis (SCR) se déduisant ensuite par :

$$\frac{BE(t = N + 1)}{1 + r_1} + \frac{Flux(N + 1)}{(1 + r_1)^{0,5}} - BE(t = N)$$

**Terme aléatoire**
**Terme déterministe**

Sous l'hypothèse d'absence de variabilité des actifs dans le calcul du risque de souscription, la déformation de l'actif en  $t=1$  est uniquement liée aux flux de trésorerie de l'année.

Ainsi le modèle interne partiel définit le risque de primes et de réserves à partir d'une méthode stochastique et non une méthode par facteur. Les volumes de primes à acquérir et les volumes de BE de sinistres ne sont plus utilisés mais une analyse de la sinistralité est réalisée.

Par ailleurs, la société a mis en place une politique de la qualité des données conforme à la directive solvabilité concernant l'application d'un modèle interne. Cette politique a été appliquée au 31/12/2019.

## E.5. Autres informations

Nous n'avons pas d'autre information importante à ajouter.

## F. Annexe

S.02.01.02

Bilan (K€)

Actifs		Valeur Solvabilité 2		Passifs		Valeur Solvabilité 2	
		C0010				C0010	
Immobilisations incorporelles	R0030			Provisions techniques non-vie	R0510	92.986	
Actifs d'impôts différés	R0040	-	54.010	Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	92.986	
Excédent du régime de retraite	R0050			Provisions techniques calculées comme un tout	R0530		
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060			Meilleure estimation	R0540	75.989	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070		784.353	Marge de risque	R0550	16.996	
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080			Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560		
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090		78.758	Provisions techniques calculées comme un tout	R0570		
Actions	R0100			Meilleure estimation	R0580		
Actions – cotées	R0110			Marge de risque	R0590		
Actions – non cotées	R0120			Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600		
Obligations	R0130			Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610		
Obligations d'État	R0140			Provisions techniques calculées comme un tout	R0620		
Obligations d'entreprise	R0150			Meilleure estimation	R0630		
Titres structurés	R0160			Marge de risque	R0640		
Titres garantis	R0170			Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650		
Organismes de placement collectif	R0180		705.591	Provisions techniques calculées comme un tout	R0660		
Produits dérivés	R0190			Meilleure estimation	R0670		
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200		4	Marge de risque	R0680		
Autres investissements	R0210			Provisions techniques UC et indexés	R0690		
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220			Provisions techniques calculées comme un tout	R0700		
Prêts et prêts hypothécaires	R0230			Meilleure estimation	R0710		
Avances sur police	R0240			Marge de risque	R0720		
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250			Passifs éventuels	R0740		
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260			Provisions autres que les provisions techniques	R0750		
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270			Provisions pour retraite	R0760		
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280			Dépôts des réassureurs	R0770		
Non-vie hors santé	R0290			Passifs d'impôts différés	R0780	131.762	
Santé similaire à la non-vie	R0300			Produits dérivés	R0790		
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310			Dettes envers des établissements de crédit	R0800		
Santé similaire à la vie	R0320			Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810		
Vie hors santé, UC et indexés	R0330			Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820		
Vie UC et indexés	R0340			Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	25.993	
Dépôts auprès des cédantes	R0350			Autres dettes (hors assurance)	R0840	11.830	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360			Passifs subordonnés	R0850		
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370		62.752	Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860		
Autres créances (hors assurance)	R0380		2.199	Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870		
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390			Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	74	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400			<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>262.645</b>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410		36.833	<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>569.644</b>	
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420		162				
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>		<b>832.288</b>				

## S.05.01.02

## Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (K€)

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
<b>Primes émises</b>										
Brut – Assurance directe	R0110									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							7.895	8.171	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140							0	0	
Net	R0200	0	0	0	0	0	0	7.895	8.171	0
<b>Primes acquises</b>										
Brut – Assurance directe	R0210									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							8.054	8.171	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240							0	0	0
Net	R0300	0	0	0	0	0	0	8.054	8.171	0
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut – assurance directe	R0310									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							349	8.950	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340									
Net	R0400	0	0	0	0	0	0	349	8.950	0
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut – Assurance directe	R0410									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							8.841	2.086	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	8.841	2.086	0
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	0	0	0	0	0	0	1.783	1.846	0
<b>Autres dépenses</b>	R1200									
<b>Total des dépenses</b>	R1300									

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		
<b>Primes émises</b>										
Brut – Assurance directe	R0110									0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120			3.551						19.617
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130					635		49.644		50.278
Part des réassureurs	R0140			0		0		4.224		4.224
Net	R0200			3.551		0	635	0	45.420	65.671
<b>Primes acquises</b>										
Brut – Assurance directe	R0210									0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220			3.551						19.776
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230					635		36.371		37.006
Part des réassureurs	R0240			0		0		4.224		4.224
Net	R0300			3.551		0	635	0	32.147	52.558
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut – Assurance directe	R0310									0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320			-1.395						7.903
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330					911		8.469		9.380
Part des réassureurs	R0340							0		0
Net	R0400			-1.395		0	911	0	8.469	17.284
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut – Assurance directe	R0410									0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420			8.295						19.222
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430					-279		-4.004		-4.283
Part des réassureurs	R0440							0		0
Net	R0500			8.295		0	-279	0	-4.004	14.939
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	0	0	802	0	143	0	11.213		15.788
<b>Autres dépenses</b>	R1200									5.421
<b>Total des dépenses</b>	R1300									21.209



		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance	Réassurance maladie	Réassurance vie	
<b>Primes émises</b>										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
<b>Primes acquises</b>										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
<b>Dépenses engagées</b>	R1900									
<b>Autres dépenses</b>	R2500									
<b>Total des dépenses</b>	R2600									

## S05.02.01

Primes, sinistres et dépenses par pays (K€)

Activité uniquement dans le pays d'origine (le Luxembourg) et la France.

		Pays d'origine	Pays (Par montant de primes émises brutes)		Total du Top 5 des pays et pays d'origine (par montant de primes émises brutes)
			FR		
		C0080	C0090	C0140	
<b>Primes émises</b>					
Brut – Assurance directe	R0110	0,00	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0,00	19.617.190	19.617.190	19.617.190
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	31.146.395,81	19.131.871	50.278.266	50.278.266
Part des réassureurs	R0140	-4.224.000,00	0	-4.224.000	-4.224.000
Net	R0200	35.370.395,81	38.749.061	74.119.457	74.119.457
<b>Primes acquises</b>					
Brut – Assurance directe	R0210	0,00	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	165.533,73	19.610.653	19.776.187	19.776.187
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	15.923.086,54	21.082.931	37.006.018	37.006.018
Part des réassureurs	R0240	-4.224.000,00	0	-4.224.000	-4.224.000
Net	R0300	20.312.620,27	40.693.584	61.006.204	61.006.204
<b>Charge des sinistres</b>					
Brut – assurance directe	R0310	0,00	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0,00	7.903.416	7.903.416	7.903.416
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	-18.228.381,51	27.608.589	9.380.207	9.380.207
Part des réassureurs	R0340	0,00	0	0	0
Net	R0400	-18.228.381,51	35.512.005	17.283.623	17.283.623
<b>Variation des autres provisions techniques</b>					
Brut – Assurance directe	R0410	0,00	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,00	19.222.149	19.222.149	19.222.149
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	32.847.346,06	-37.130.680	-4.283.334	-4.283.334
Part des réassureurs	R0440	0,00	0	0	0
Net	R0500	32.847.346,06	-17.908.531	14.938.815	14.938.815
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	-25.770.736,15	41.558.535	15.787.799	15.787.799
<b>Autres dépenses</b>	R1200			5.421.254	5.421.254
<b>Total des dépenses</b>	R1300			21.209.053	21.209.053

S17.01.02

Provisions techniques Non-Vie (K€)

		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisatio n des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>						
<b>Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0050</b>						
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>							
<b>Meilleure estimation</b>							
<b>Provisions pour primes</b>							
Brut – total	<b>R0060</b>						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0140</b>						
<b>Meilleure estimation nette des provisions pour primes</b>	<b>R0150</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions pour sinistres</b>							
Brut – total	<b>R0160</b>						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0240</b>						
<b>Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres</b>	<b>R0250</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Total meilleure estimation – brut</b>	<b>R0260</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Total meilleure estimation – net</b>	<b>R0270</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Marge de risque</b>	<b>R0280</b>						
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>							
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0290</b>						
Meilleure estimation	<b>R0300</b>						
Marge de risque	<b>R0310</b>						
<b>Provisions techniques – Total</b>							
Provisions techniques – Total	<b>R0320</b>	0	0	0	0	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	<b>R0330</b>	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total	<b>R0340</b>	0	0	0	0	0	0

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>						
<b>Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0050</b>						
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>							
<b>Meilleure estimation</b>							
<b>Provisions pour primes</b>							
Brut – total	<b>R0060</b>						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0140</b>						
<b>Meilleure estimation nette des provisions pour primes</b>	<b>R0150</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions pour sinistres</b>							
Brut – total	<b>R0160</b>	5.704	23.934	0			4.516
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0240</b>						0
<b>Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres</b>	<b>R0250</b>	5.704	23.934	0	0	0	4.516
<b>Total meilleure estimation – brut</b>	<b>R0260</b>	5.704	23.934	0	0	0	4.516
<b>Total meilleure estimation – net</b>	<b>R0270</b>	5.704	23.934	0	0	0	4.516
<b>Marge de risque</b>	<b>R0280</b>	1.837	3.764	0	0	0	1.153
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>							
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0290</b>						
Meilleure estimation	<b>R0300</b>						
Marge de risque	<b>R0310</b>						
<b>Provisions techniques – Total</b>							
Provisions techniques – Total	<b>R0320</b>	7.541	27.698	0	0	0	5.670
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	<b>R0330</b>	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	<b>R0340</b>	7.541	27.698	0	0	0	5.670

		Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0140	C0150	C0160	C0170	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060		0		0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140				0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	0	0	0	0
Provisions pour sinistres						
Brut – total	R0160		22.203		19.631	75.989
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240		0		0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	22.203	0	19.631	75.989
Total meilleure estimation – brut	R0260	0	22.203	0	19.631	75.989
Total meilleure estimation – net	R0270	0	22.203	0	19.631	75.989
Marge de risque	R0280		4.325		5.917	16.996
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					0
Meilleure estimation	R0300					0
Marge de risque	R0310					0
Provisions techniques – Total						
Provisions techniques – Total	R0320	0	26.528	0	25.548	92.986
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total	R0340	0	26.528	0	25.548	92.986

## S.19.01.21

## Sinistres Non – Vie : paiements par année de souscription (K€)

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année		Année de développement											15 et +	Année en cours	Somme des années (cumulés)
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9				
Précédentes	R0100	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0160			
N-9	R0160	2.551	20.825	715	185	114	9	17	32	6	4		79.200		
N-8	R0170	2.322	16.695	720	2.069	165	251	13	9	167					
N-7	R0180	3.743	22.573	755	277	22	46	15	57						
N-6	R0190	8.573	18.532	972	213	74	1.078	79							
N-5	R0200	8.336	6.065	1.531	226	36	68								
N-4	R0210	7.504	6.863	691	166	204									
N-3	R0220	7.301	7.172	514	287										
N-2	R0230	8.030	9.007	2.644											
N-1	R0240	10.255	8.920												
N	R0250	3.570													
													<b>Total</b>	49.635	272.465

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année		Année de développement											10 et +	Fin d'année (données actualisées)
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9			
Précédentes	R0100	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300		
N-9	R0160							1.550	1.569	494	283		3.887	C0360
N-8	R0170						1.764	1.490	1.378	705				3.900
N-7	R0180					4.291	3.197	3.158	1.336					284
N-6	R0190				3.865	3.242	1.251	1.530						708
N-5	R0200			5.241	4.226	3.235	2.619							1.535
N-4	R0210		5.779	3.917	2.821	2.221								2.628
N-3	R0220	21.876	4.714	4.467	3.563									2.229
N-2	R0230	27.155	8.652	5.380										3.575
N-1	R0240	46.308	15.669											5.399
N	R0250	38.530												15.724
													<b>Total</b>	75.989

## S.22.01.21

## Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires (K€)

	Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures	Impact des mesures				
		transitoires sur les provisions techniques	transitoires sur les taux d'intérêt	d'une correction pour volatilité fixée à zéro	d'un ajustement égalisateur fixé à zéro	
	C0010	C0030	C0050	C0070	C0090	
Provisions techniques	R0010	92.986	0	0	53	0
Fonds propres de base	R0020	569.644	0	0	-421	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	569.644	0	0	-421	0
Capital de solvabilité requis	R0090	226.469	0	0	8.458	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	569.644	0	0	-421	0
Minimum de capital requis	R0110	56.617	0	0	2.115	0

## S.23.01.01

## Fonds propres (K€)

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	10.000	10.000			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0				
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0				
Fonds excédentaires	R0070	0				
Actions de préférence	R0090	0				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0				
Réserve de réconciliation	R0130	559.644	559.644			
Passifs subordonnés	R0140	0				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0				
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0				
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>569.644</b>	<b>569.644</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0				
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>	<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	569.644	569.644	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	569.644	569.644	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	569.644	569.644	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	569.644	569.644	0	0	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>226.469</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>56.617</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>252%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>1006%</b>				

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	569.644
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	10.000
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>559.644</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>0</b>

## S.25.01.21

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard et un modèle interne partiel (K€)

Composante : Information spécifique

Numéro d'identification unique du composant	Description des composants	Calcul du capital de solvabilité requis	Montant modélisé	USP	Simplification
C0010	C0020	C0030	C0070	C0080	C0090
1	Risque de marché	64.903			
2	Risque de défaut de la contrepartie	13.067			
4	Risque Maladie	200			
5	Risque de Souscription Non-vie	269.416	228.427		
7	Risque opérationnel	2.280			
9	Ajustement pour impôt	-75.248			

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Total des composants non diversifiés	R0110	274.617
Diversification	R0060	-48.147
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
<b>Solvency capital requirement excluding capital add-on</b>	<b>R0200</b>	<b>226.469</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>226.469</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des provisions techniques	R0300	0
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des impôts différés	R0310	-75.248
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0
*Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	4
Net future discretionary benefits	R0460	0

## S.28.01.01

## Minimum de capital requis MCR – activité d'assurance non vie uniquement (K€)

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie**

		C0010		
RésultatMCR <sub>NL</sub>	R0010	21.041	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
			C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		5.704	7.895
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		23.934	8.171
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		4.516	3.551
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		22.203	635
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		19.631	45.420

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie**

		C0040		
RésultatMCR <sub>L</sub>	R0200	0	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
			C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210			
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220			
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			

**Calcul du MCR global**

		C0070
MCR linéaire	R0300	21.041
Capital de solvabilité requis	R0310	226.469
Plafond du MCR	R0320	101.911
Plancher du MCR	R0330	56.617
MCR combiné	R0340	56.617
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3.600
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	<b>56.617</b>